

CHALLENGE AMICAL DES « CINQ » 2020/2021

REGLEMENT

- participation uniquement réservée **aux joueurs affiliés à l'Aile francophone de la FRBTT** ayant atteint 39 ans ACCOMPLIS à la date de l'épreuve (propagande accordée par la CPNV). Epreuve dite par « handicap »
- équipes formées de 2 joueurs, un joueur dit « fort » avec un joueur dit « faible » : à classement égal entre 2 ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort » (tête de liste) ;
- le tirage au sort des équipes se fera sur place dans les 48 heures avant l'épreuve en présence d'au moins un témoin d'un autre club de l'organisation générale ;
- présence obligatoire des participants dès 8h30, tout retard ne sera pas toléré sauf accord des organisateurs ;
- les joueurs/joueuses (classement « messieurs ») ne pourront pas être associés deux fois au cours de la compétition à un même partenaire, ni deux fois avec un joueur « NC » **pour un joueur dit « fort ».**
- les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 11 points dans les poules de départ avec la grille handicap applicable pour la saison 2020/2021 (handicap mis en début de set). A partir du 2^{ème} tour tous les matches se dérouleront en deux sets gagnants. IMPORTANT : suite à la décision de l'A.F. F.R.B.T.T. aucun double ne peut être joué, les rencontres peuvent se terminer sur un nul (1 victoire partout après les 2 « simples »).
- **a) les inscriptions sont reçues uniquement auprès du responsable du club impliqué au moins dans les 72 heures précédant la compétition. Hormis pour la 1^{ère} épreuve les inscriptions seront prises à partir de l'épreuve précédant celle à venir. Une liste d'attente de « réservistes » sera établie pour pallier aux divers désistements et ce par ordre de date d'inscription rentrée ;**
b) tout désistement doit être aussi annoncé dans les mêmes 72 heures, au plus tôt pour les cas sérieux non prévus (des justificatifs devront être fournis pour ces derniers cas) ;
c) le club impliqué réclamera les différents frais (inscription, repas) en cas de non observance de la règle définie au point b) ;
d) une suspension d'une durée de 5 épreuves avec extension au Challenge du « Sud » envers un / une joueur/joueuse pourra être proposée à la CPNV par le Comité des CINQ. La CPNV entérinera ou non cette demande : aucun recours n'est possible contre cette décision. Si récidive : sanction alourdie et le dossier remis au CPN par la CPNV ;
e) il est rappeler qu'un minimum de correction et/ou de fair-play est de mise, trop de négligence et/ou un manque de savoir vivre ont été à déplorer par le passé ;
- un maximum de 48 joueurs sera accepté pour 6 tables au minimum;
- un classement général sera établi à l'issue des 5 épreuves, les points individuels pour ce classement général sont calculés sur les 4 meilleurs classements de ces différentes épreuves (la participation à au moins trois épreuves est requise pour être repris au classement général final) ;
- en cas d'ex – aequo la règle fédérale (FRBTT) sera d'application : les victoires d'abord entre les équipes classées ex – aequo uniquement, meilleure différence des matches ensuite, meilleure différence des sets ensuite, meilleure différence des points ensuite, puis l'équipe la + âgée avant tirage au sort en dernier lieu.
- frais de participation : aux joueurs avec le repas : 14,00 euros (6,00 euros sans le repas), aux accompagnants (14,00 euros). Important : « SI » un repas est prévu le soir il doit être retenu lors de l'inscription ;
- le présent règlement sera disponible dans son entièreté au début de chaque épreuve pour consultation ;
- le fair-play est de rigueur durant toute la durée de la compétition : les membres responsables des clubs associés prendront les dispositions nécessaires dans ce domaine ;
- Responsables des clubs : Gembloux (Camille SMETS/ 081 /612263 ou 0476 /756057), Fosses (Reynold DUBUCQ/ 0476/ 383153 ou Alberte DELVAUX/ 0471/ 952173), Rail Namur (Kye-Ja GANDER/ 081/ 470858 ou 0491/ 429746), Moustier (Christine VOUE/ 071/ 742279 ou 0499/ 219852) et Suarlée ((Claire FOLIE (0495/ 557715).
- les clubs s'engagent à inscrire un minimum de 3 joueurs/joueuses en dehors de leurs installations.
- un point non repris au présent règlement ou toute autre contestation est du ressort de la CPNV.
- coordinateur général des challenges : Christine VOUE (071/742279 ou 0499/219852)
- note : il y aura 3 lauréats récompensés à l'issue du classement général final pour cette 32^{ème} édition.

- LE SAMEDI 12/12/2020 : EPREUVE DE MOUSTIER : VOUE Christine (christine.voue@gmail.com)

- LE SAMEDI 13/02/2021 : EPREUVE DE GEMBLOUX : SMETS Camille (camille.smets@brutele.be)

- LE SAMEDI 06/03/2021 : EPREUVE DE FOSSES : DUBUCQ Reynold (reynold622@hotmail.com)

- LE SAMEDI 10/04/2021 : EPREUVE DE SUARLEE : FOLIE Claire (cfolie02@gmail.com)

- LE SAMEDI 08/05/2021 : EPREUVE DE RAIL NAMUR : GANDER Kye-Ja (ganderkiki@hotmail.be)

* Epreuves reprises sous l'égide de la CPNV en collaboration avec les clubs susmentionnés,

Au nom de la CPNV,
Freddy Romainville,
Secrétaire

